



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Règlement 643-2022 concernant la citation du site de l'Église et du Presbytère de Sainte-Cécile-de-Milton à titre d'un site et d'immeubles patrimoniaux

**Séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Lundi 9 janvier 2023 à 18h**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, ce qui suit :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion donné par la conseillère Mme Jacqueline Lussier Meunier, qu'à une séance subséquente qui sera tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du code municipal, sera adopté le Règlement 643-2022 concernant la citation du site de l'église et du Presbytère de Sainte-Cécile-de-Milton à titre d'un site et d'immeubles patrimoniaux.

Une séance du Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) sera tenue le lundi 9 janvier 2023 à 18h au 130, rue Principale (centre communautaire) à Sainte-Cécile-de-Milton.

Au cours de cette séance, le projet de règlement 643-2022 sera présenté et chacune des personnes intéressées à la citation du site et des bâtiments de l'église et du Presbytère de Sainte-Cécile-de-Milton à titre d'un site et d'immeubles patrimoniaux pourra faire ses représentations.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 8^e jour du mois de décembre 2022.


Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 8 décembre 2022 entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 8 décembre 2022.


Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier